

**ELECTIONS PROVINCIALES
2024 PROVINCE DE HAINAUT**



Table des matières

INTRODUCTION	3
1. GOUVERNANCE ET SUPRACOMMUNALITE	5
2. ENSEIGNEMENT	6
2. CULTURE ET TOURISME	8
3. ACTION SOCIALE	9
4. SANTE ET SPORT	11
5. Eco-développement territorial, agriculture et lutte contre les inondations.....	12
5.1. Développement économique.....	12
5.2. Soutien aux agriculteurs	13
5.3 Soutien aux communes dans la gestion de leur patrimoine arboré	13
5.4. Cours d'eau et lutte contre les inondations	13
CONCLUSION	15

INTRODUCTION

En tant que niveau intermédiaire entre d'une part les communes et d'autre part la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Province de Hainaut gère des compétences importantes pour les citoyens telles que l'enseignement, la culture, l'action sociale, la santé, le sport ou encore l'écodéveloppement territorial. Ce programme synthétique reprend les moyens d'assumer ces missions, de relever les défis auxquels la Province est confrontée et de proposer des réformes libérales pour améliorer son efficacité et la pertinence de son action.

L'un des principaux axes de ce programme est l'enseignement, qui représente 70 % du budget provincial. Avec près de 45 000 étudiants répartis dans 50 établissements, la Province s'efforce de garantir un accès équitable à une éducation de qualité. Face aux perspectives de fusion des réseaux d'enseignement officiels, elle doit préserver son attractivité tout en veillant à la proximité des services et à la pérennité des emplois. Le développement de projets qualifiants, destinés à rapprocher les étudiants du monde professionnel, témoigne de la volonté d'un enseignement tourné vers l'avenir, favorisant l'insertion rapide sur le marché du travail et la lutte contre les métiers en pénurie.

La culture et le tourisme, véritables moteurs de développement économique et social, constituent un autre domaine clé de ce programme. Trop souvent, la politique culturelle provinciale s'est limitée à des aides ponctuelles sans vision globale. Ce programme propose une refonte en profondeur, misant sur des partenariats public-privé, une meilleure valorisation du patrimoine industriel et la rationalisation des dépenses, tout en stimulant l'attractivité touristique.

En matière d'action sociale, la Province de Hainaut se démarque par un engagement fort envers les personnes en situation de handicap, les jeunes et les aînés. Toutefois, la gestion des structures d'accueil et de soutien doit être revue afin d'assurer un meilleur équilibre financier et une coordination optimisée entre les différents niveaux de pouvoir. Ce programme propose des réformes visant à moderniser ces services tout en préservant leur proximité et leur efficacité.

La santé et le sport sont également des priorités, dans un contexte où la province affiche des indicateurs sanitaires préoccupants. L'Observatoire de la Santé joue un rôle clé pour comprendre et répondre aux spécificités locales. La santé mentale et la prévention de l'obésité sont des enjeux majeurs, tout comme la promotion d'une activité physique accrue, essentielle au bien-être de la population. Ce programme libéral défend une approche proactive en matière de sensibilisation et de prévention, tout en s'appuyant sur des solutions locales.

En définitive, ce programme s'inscrit dans une vision libérale d'optimisation et d'efficacité, tout en maintenant une qualité de service de proximité. Il propose des réformes nécessaires pour adapter la Province de Hainaut aux défis actuels, en conciliant la simplification des structures avec la volonté de renforcer le rôle supra-communal, tout en respectant les valeurs d'autonomie et de responsabilité.

Préparation au transfert des missions provinciales vers d'autres niveaux de pouvoir

En parallèle de l'exercice de ces compétences, la législature qui s'ouvre devra permettre, conformément à la Déclaration de Politique Régionale MR-Engagés 2024, d'analyser les missions provinciales pour transférer certaines d'entre elles vers les niveaux de pouvoir les plus adéquats, avec maintien de l'emploi et des enveloppes financières ad hoc. Les missions résiduelles seront gérées par une assemblée des bourgmestres et selon les modalités de gestion des conseils de zone de police par zone de bassins de vie. La formation politique représentée au Parlement wallon qui ne disposerait pas de bourgmestre membre de ladite assemblée pourra y dépêcher un observateur avec voix consultative.

Un bureau composé d'un président et de deux vice-présidents, issus de cette assemblée, sera constitué pour cette gestion quotidienne, avec représentation des deux sexes. La fiscalité provinciale sera reprise par la Région qui procurera par dotation les crédits de fonctionnement utiles à l'institution et aux niveaux de pouvoir bénéficiaires des compétences transférées.

Chaque Conseil provincial issu du scrutin d'octobre 2024 sera chargé de proposer au Gouvernement d'ici la mi-législature son plan de ventilation des compétences vers les autres niveaux de pouvoir et celles qu'il conserve, à la lumière de ses réalités territoriales et institutionnelles propres. L'ensemble sera alors proposé à l'approbation des deux tiers du Parlement wallon afin de pouvoir produire ses effets dès 2030. Il n'y aura dès lors plus de scrutin provincial en 2030. Le futur visage des provinces fera l'objet d'une consultation populaire régionale.

1. GOUVERNANCE ET SUPRACOMMUNALITE

La DPR établit clairement vouloir, à terme, la suppression du niveau politique provincial. Nous sommes toutefois parfaitement conscients du rôle important que joue actuellement la Province de Hainaut dans certaines politiques publiques et de l'importance des services provinciaux dans le quotidien des citoyens. C'est pourquoi, cette suppression devra être parfaitement orchestrée et implémentée.

Pour le Mouvement Réformateur, il n'est pas question de mettre fin au contrat des travailleurs provinciaux. Nous voulons que certaines compétences et administrations gérées actuellement par la Province le soient par d'autres niveaux de pouvoir avec maintien de l'emploi et des enveloppes financières ad hoc mais également par une garantie de proximité.

Nous sommes attachés à l'enjeu que représentent les territoires provinciaux pour répondre adéquatement à diverses préoccupations supra-communales, en particulier pour les communes rurales. Le MR entend renforcer ce rôle supra-communal des provinces. Ainsi, les entités supra-communales récemment reconnues par la Région pour l'animation territoriale doivent y être désormais intégrées pour éviter les redondances. De même, certaines structures intercommunales (comme par exemple les centres de promotion de la santé) pourraient intégrer la Province en vue d'améliorer l'efficacité globale des services publics en Hainaut.

Comme le prévoit la DPR wallonne 2024-2029, nous souhaitons que les missions provinciales soient analysées pour transférer certaines d'entre elles vers les niveaux de pouvoir les plus adéquats, avec maintien de l'emploi et des enveloppes financières ad hoc. Il existe par ailleurs actuellement dans les provinces une certaine expertise sur laquelle il pourra être utile de s'appuyer pour atteindre cet objectif de renforcement de la supra-communalité.

Le MR propose, comme la DPR l'indique, que les missions supra-communales résiduelles soient gérées par une assemblée des bourgmestres, selon les modalités de gestion des conseils de zone de police. Un bureau composé d'un président et de deux vice-présidents, issus de cette assemblée, sera constitué pour cette gestion quotidienne, avec représentation des deux sexes. La fiscalité provinciale sera reprise par la Région qui procurera par dotation les crédits de fonctionnement utiles à l'institution et aux niveaux de pouvoir bénéficiaires des compétences transférées. Evidemment, l'ensemble de ces décisions devra se faire en concertation avec les autres niveaux de pouvoir mais surtout les collèges communaux. Ceux-ci seront en première ligne de cette réforme. Il faut alors veiller à ne pas surcharger les bourgmestres.

Au cours de cette législature, le MR souhaite que chaque Conseil provincial issu du scrutin d'octobre 2024 soit chargé de proposer au Gouvernement, d'ici la mi-législature, son plan de ventilation des compétences vers les autres niveaux de pouvoir et celles qu'il conserve, à la lumière de ses réalités territoriales et institutionnelles propres. Il s'agit là d'une opportunité que la Province de Hainaut se doit de saisir pleinement pour mener un dialogue constructif avec la Région et la Fédération. L'ensemble sera alors proposé à l'approbation des deux tiers du Parlement wallon afin de pouvoir produire ses effets dès 2030. Il n'y aura dès lors plus de scrutin provincial en 2030 et donc plus de conseil provincial ni de Collège provincial en tant que tel.

En attendant la mise en place des réformes susmentionnées, la Province doit être gérée en « bon père de famille ». A l'instar de la dernière députée provinciale MR, certaines ASBL provinciales pourraient être fusionnées afin d'améliorer l'efficacité mais aussi réduire les coûts de ces dernières.

De même, il nous semble essentiel de poursuivre et d'appliquer les mesures prévues au plan d'économie « année créative » conçu par les services provinciaux et ce sans tabou. Ainsi, nous demanderons que chaque subvention facultative accordée fasse l'objet d'analyse d'opportunité et d'impact ainsi que le remboursement, par les organisations syndicales, des agents provinciaux qui y sont détachés.

2. ENSEIGNEMENT

L'enseignement est la première des politiques sociales. Un enseignement de qualité permet d'atteindre une plus grande égalité des chances. Mais aussi, à ce que chaque élève puisse s'épanouir que ce soit dans des filières générales ou une filière qualifiante. Ces préoccupations doivent être au cœur de l'enseignement provincial.

L'enseignement provincial en Hainaut en quelques chiffres :

- Près de 45.000 étudiants dans les différentes écoles ;
- Près de 1600 formations ;
- 50 établissements ;
- 17 centres PMS ;
- 4 CEFA ;
- 5 centres de formations professionnelles ;
- Des écoles réparties sur 13 communes du Hainaut.

Bien que la Déclaration de Politique Communautaire (DPC) prévoit la fusion de

l'ensemble des réseaux d'enseignement officiels dans une optique de rationalisation et de simplification, la province de Hainaut doit garantir une offre d'enseignement attractive et de qualité.

- 70% du budget provincial est consacré à l'enseignement. Les enseignants sont cependant déjà payés via la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il convient de se poser la question du maintien de cette compétence ou de son transfert vers la Fédération Wallonie-Bruxelles ou la Région wallonne qui pourrait agir alors comme Pouvoir organisateur avec cependant des garanties de maintien de l'emploi, des droits des travailleurs et de la proximité du service.
- Les structures d'accueil et d'encadrement sont souvent trop peu nombreuses en Belgique. Préserver celles gérées par la province de Hainaut est essentiel. Nous devons toutefois tendre davantage vers un équilibre financier de ces structures. En effet, les subsides de l'AVIQ ne permettent souvent pas de palier aux coûts engendrés. Il faut alors tendre vers une autonomie financière de ces institutions.
- De nombreux projets sont déjà mis en place dans l'enseignement qualifiant pour mettre en contact rapidement les élèves et le monde professionnel. A l'instar des projets avec le Festifood ou Race for Cure, il faut poursuivre ces projets et augmenter leur nombre. Cela permet aux étudiants, à la fin de leurs études, de trouver plus rapidement un emploi.

De façon plus globale, le Mouvement Réformateur défend de nombreux principes qui s'appliquent à tous les réseaux et provinces :

- o Adopter des mesures pour lutter contre le décrochage scolaire (mentorat, tutorat, parcours individuels, ...)
- o Lutter contre le harcèlement scolaire par le biais d'actions de sensibilisation et de formations ainsi que par des mécanismes de signalement ;
- o Valoriser le rôle de prévention des services de promotion de la santé à l'école ;
- o Renforcer l'apprentissage des langues étrangères en intensifiant l'offre d'immersion linguistique ;
- o Poursuivre le développement d'un enseignement à la pointe par l'ouverture d'orientations scolaires innovantes et en phase avec le monde socio-professionnel ou les métiers en pénurie dans le cadre de l'enseignement qualifiant ;
- o Sensibiliser les élèves aux problématiques de violences et de discrimination, notamment en ligne ;
- o Développer des partenariats entre les écoles professionnelles ou qualifiantes du réseau provincial et les entreprises en vue d'intensifier l'offre de stage ;
- o Soutenir les mesures d'encadrement nécessaires aux élèves à besoins

- spécifiques ;
- o Valoriser la formation et le parcours d'intégration de la promotion sociale ;
- o Veiller à proposer des repas sains et issus du circuit court dans les cantines scolaires ;
- o Poursuivre l'effort d'investissement dans nos infrastructures scolaires ainsi que dans les équipements pédagogiques et technologiques ; et
- o Renforcer la place de la culture à l'école par le biais de collaborations innovantes avec les acteurs de terrain.

2. CULTURE ET TOURISME

Comme l'enseignement, la culture est un pilier de notre démocratie. En développant l'accès à la culture, nous développerons par la même occasion l'offre touristique, un secteur économique essentiel pour notre province.

Toutefois, il est grand temps de mesurer et objectiver les actions mises en place par la province de Hainaut. Trop souvent, la politique culturelle a été une politique de chèques. Nous voulons changer cela en réalisant des investissements matériels et structurels importants en partenariat avec le privé et en concertation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.

De la même façon, la Province de Hainaut octroie énormément de subsides à des ASBL sans contrôler convenablement la façon dont est dépensée l'argent. Avec le Mouvement Réformateur, nous voulons mettre un terme à cette politique du chèque en réduisant ces subsides aux activités essentielles. Pour plus de transparence, nous mettrons en place un cadastre publié en ligne où toutes les subventions y seront inscrites.

Aussi, nous voulons mettre fin au double emploi ! La province de Hainaut doit cesser ses activités déjà gérées par d'autres niveaux de pouvoir. Nous pouvons donner l'exemple des deux domaines en France qui appartiennent à la Province de Hainaut partiellement utilisés à des fins touristiques réservés aux employés de la Province. Ceux-ci doivent être vendus.

Un moyen de développer la culture dans la Province réside également dans le développement d'une structure supra-communale : un lieu de rencontre entre bourgmestres du bassin de vie pour développer des projets ambitieux en matière culturelle.

Certaines mesures précises doivent être mises en place :

- Comme pour les mérites sportifs provinciaux, initier des mérites culturels par bassin de vie pour mettre en avant des artistes locaux (via une organisation supra communale) ;
- Dresser un inventaire de tout le patrimoine de la Province de Hainaut.
- Une partie du patrimoine exploité par la Province est non utilisé, sous-utilisé, faisant double emploi. Il faut mener une réflexion autour de ce patrimoine afin qu'il soit davantage utilisé et mis en valeur ; et
- Mieux exploiter notre patrimoine industriel afin de le rendre plus attractif.

De façon plus générale, bien que nous plaidions pour un transfert des compétences touristiques à la Région Wallonne, le temps de mettre en place notre réforme des provinces, nous voulons dans tout développement culturel et / ou touristique :

- Capitaliser sur les atouts de notre province lors de l'organisation d'événements de grande ampleur ;
- Renforcer l'offre de tourisme d'affaires en Hainaut ;
- Encourager des politiques touristiques au service de l'économie locale ;
- Veiller à l'accessibilité des sites touristiques aux personnes porteuses de handicap, tant au niveau de l'infrastructure (bâtiments, sanitaires, ...) que de la scénographie (boucles magnétiques maquettes tactiles, ...) ;
- Veiller à accélérer la digitalisation des acteurs et de l'offre touristiques.

En outre, lors des discussions sur la répartition des compétences annoncées avec les Gouvernements wallon et de la Fédération, le MR entend négocier le transfert des services culturels de la Fédération à Mons, capitale francophone de la Culture.

3. ACTION SOCIALE

Les domaines de l'Action Sociale sont larges et les missions de la Direction Générale Action Sociale (DGAS) sont nombreuses. La DGAS joue un rôle essentiel pour la cohésion sociale, le handicap, les jeunes, les seniors, etc. Mais surtout, elle est le contact privilégié des pouvoirs subsidiant, comme la Région Wallonne, la FWB ou encore le Fond Social Européen. Raison pour laquelle, la transparence de cette institution doit être totale.

En quelques chiffres, la DGAS c'est :

- Plus de 90 organismes provinciaux de l'Action Sociale ;
- 7 pôles d'actions : Santé/bien-être, cohésion sociale, enseignement, jeunesse, senior, handicap et bibliothèque ;
- Le service « Hainaut Seniors » est présent dans 5 zones du Hainaut ; - La Province de Hainaut dispose d'un service résidentiel dans le secteur de l'Aide à la jeunesse ;
- 7 instituts médico-pédagogiques (services agréés par l'AVIQ et subventionnés par

la FWB).

- 6 services d'accompagnement pour jeunes en âge scolaire.

En bref, on remarque qu'en termes d'Action Sociale, la politique de la Province est très large. Pour prendre l'exemple des instituts médico-pédagogiques, ces derniers sont agréés par la Région Wallonne, subsidiés par la Fédération Wallonie-Bruxelles et gérés par la province. Une réflexion globale doit être menée pour simplifier le cadre institutionnel. Dans le cas précis des centres susmentionnés, il est toutefois clair qu'ils sont essentiels étant donné le besoin de places récurrents dans notre Province.

En ce qui concerne l'accompagnement des personnes en situation de handicap, nous voulons que chaque bâtiment public ainsi que les services fournis soient adaptés à ces personnes. Le MR souhaite définir et développer un plan ambitieux et réaliste visant à améliorer l'accessibilité des bâtiments et des espaces ouverts au public pour les personnes porteuses d'un handicap. Cela passera notamment par la réalisation d'un diagnostic d'accessibilité pour chaque bâtiment ouvert au public, pour ensuite fixer des échéances réalistes et ambitieuses pour la mise en accessibilité de tous ces bâtiments. Une autre étape sera la certification des bâtiments publics qui garantissent une accessibilité PMR, avec une méthode de signalétique comparable au principe du PEB. Cela s'applique aussi aux moyens de communication : communication (sous-titrage, traduction en langue des signes, écriture en braille, écriture sans empâtement ou encore le recours au FALC - Facile à Lire et à Comprendre). En matière d'emploi, les personnes en situation de handicap seront inscrites sur une liste prioritaire pour le recrutement dans les administrations provinciales.

De 2017 à 2022, le nombre de personnes en situation de handicap sur le marché du travail en Belgique a augmenté de 10%. Leur mise à l'emploi est essentielle pour leur autonomie. Le Mouvement Réformateur souhaite qu'à tous les niveaux de pouvoir, dont à la Province, des politiques publiques encouragent les entreprises à engager des personnes handicapées. Sous l'impulsion de la dernière députée provinciale MR, la Province a organisé le premier Salon des Entreprises de Travail adapté de Wallonie. Nous voulons poursuivre ces initiatives afin que davantage de personnes souhaitant travailler puissent gagner en autonomie !

En Hainaut, près de 40% de la population a 50 ans ou plus. Les 5 antennes de « Hainaut Senior » doivent continuer toutes les formes d'activités intergénérationnelles : culture, éducation, sport, etc. Mais de la même façon que pour les centres de jour pour les personnes en situation de handicap, nous devons veiller à limiter le double emploi entre les différents niveaux de pouvoir.

4. SANTE ET SPORT

La santé est notre bien le plus précieux et l'activité sportive y est directement liée. Il faut que la Province de Hainaut soit le relais des campagnes de sensibilisation mises en place aux autres niveaux de pouvoir.

Malheureusement, en termes de santé, la Province de Hainaut connaît l'une des situations les plus précaires en Belgique. Quelques chiffres :

- Alors que l'espérance de vie à la naissance est de 79,2 ans en Belgique, elle est de 76,1 dans notre Province. L'espérance de vie dans certaines communes est significativement inférieure (73 ans à Erquennes par exemple).
- 8% des Hennuyers suivent un traitement contre le diabète. Ce nombre est en constante augmentation. Il faut donc davantage prévenir l'obésité via des campagnes de sensibilisation.
- 9% des Hennuyers sont en situation d'invalidité. Ce nombre est en augmentation depuis 2006 et cette augmentation est plus importante que dans les autres provinces du pays.
- Par rapport à sa population, les bénéficiaires indemnisés pour une incapacité de travail permanente sont surreprésentés en Hainaut. En effet, ils représentent 24 % des bénéficiaires du pays, alors que la population hainuyère ne représente que 11 % de la population belge.

Bien qu'une majorité des compétences en matière des soins de santé soit réglée par le pouvoir fédéral ou régional, au niveau provincial l'Observatoire de la Santé est essentiel pour mener des politiques publiques efficaces et qui prendront en compte les spécificités locales. En effet, cet organisme offre une analyse extrêmement poussée de la situation de santé toute particulière de la population hennuyère (particulièrement difficile). A cet égard, une intégration des centres intercommunaux de promotion de la santé au sein de l'OSH permettrait de travailler de façon plus efficace et efficiente.

La santé mentale est une préoccupation essentielle pour le Mouvement Réformateur et ce, à tous les niveaux de pouvoir. La problématique de la santé mentale est particulièrement présente dans les matières provinciales. En effet, 10 services provinciaux de santé mentale sont présents sur l'ensemble du territoire. Dans l'ensemble des établissements scolaires provinciaux, nous voulons soutenir la santé mentale des étudiants mais aussi prévenir les risques de cyberharcèlement.

Le sport est une composante essentielle de la santé. En 2021, Hainaut Sport a été supprimé afin de rationaliser certains coûts et certaines compétences. Toutefois, la province peut avoir un rôle davantage supra-communal en promouvant les activités

physiques et sportives organisées par les communes.

5. Eco-développement territorial, agriculture et lutte contre les inondations

Pour la gestion des matières agricoles, du développement économique ou encore l'environnement, la Province de Hainaut dispose de « Hainaut Développement » qui comprend ces secteurs d'activités :

- Statistiques socio-économiques ;
- Agriculture ;
- Environnement ;
- Développement des entreprises ;
- Citoyenneté européenne ;
- Soutien aux pouvoirs locaux ;
- Guider les associations ;
- Coopération et développement.

5.1. Développement économique

De par son secteur statistiques, on apprend que la Province de Hainaut est la plus précarisée de Belgique :

- Le revenu moyen par habitant est de 17.713€, soit le revenu moyen le plus faible parmi toutes les provinces ;
- Comme partout ailleurs, le revenu moyen a bien augmenté ces 5 dernières années. Mais dans la Province de Hainaut, cette évolution était moindre qu'ailleurs ;
- Tout cela a une conséquence : le risque de précarisation est le plus élevé de toutes les provinces ;
- On peut expliquer ces chiffres par un taux d'emploi inférieur aux autres régions du pays : 58,9%, le plus faible du pays.

Pourtant, la Province a un réel potentiel puisqu'elle est la première province wallonne en termes d'exportations. Le développement et le soutien aux entreprises doit, alors, être au centre de nos priorités . Pour le MR, Hainaut Développement doit conforter sa participation active dans l'écosystème des acteurs économiques wallons, notamment dans l'accompagnement des entreprises à l'obtention de Marchés publics belges et européens.

Dès la mise en place de la nouvelle majorité, nous entamerons des discussions avec les autorités politiques et le SPW Economie, Emploi, Recherche.

5.2. Soutien aux agriculteurs

Nos agriculteurs méritent d'être davantage soutenus. Actuellement, la Province de Hainaut aide les producteurs locaux et les agriculteurs à promouvoir leurs produits via l'octroi de subsides. Aussi, la Province soutient les innovations dans les fermes par l'achat de matériel visant à améliorer les performances environnementales.

C'est évident, cette aide est précieuse pour l'ensemble de nos agriculteurs. Toutefois, nous devons nous questionner sur le fait que la Province endosse ces missions. En effet, l'APAQW promeut aussi l'agriculture. Une réflexion doit être menée avec les autorités régionales pour proposer aux agriculteurs une offre concertée de qualité tout en réalisant des économies d'échelle.

Il est toutefois important de rappeler que le Mouvement Réformateur fait du maintien de l'emploi et de la proximité des services aux agriculteurs et producteurs deux éléments centraux.

5.3 Soutien aux communes dans la gestion de leur patrimoine arboré

Chaque année, la Cellule de gestion du patrimoine arboré de Hainaut Développement mène plus de 1000 interventions de conseils en gestion du patrimoine arboré à la demande des communes ainsi que la Région wallonne.

Le MR entend conforter cette compétence supra communale mais également menée en déconcentration de la Région.

5.4. Cours d'eau et lutte contre les inondations

Hainaut Ingénierie Technique (HIT) gère les cours d'eau non-navigables de 2^e catégorie. Un entretien régulier de ces derniers permet à la fois de préserver la faune et la flore aquatique mais aussi prévenir des inondations en cas de fortes pluies.

Concernant la lutte contre les inondations, le programme Naqia gère et met sur pied des zones d'immersion temporaire (ZIT), des zones d'expansion de crues (ZEC) et des bassins d'orage (BO). Au total, 30 constructions de ce type seront gérées par la province d'ici la fin d'année 2024.

En plus de cela, HIT a une réelle expertise dans le cadre de la construction de nouveaux bâtiments en zone inondable.

De façon générale, nous risquons de connaître dans les années à venir davantage de problèmes liés aux inondations. Nous devons alors poursuivre le travail qui a été réalisé

dans les zones avec les plus hauts risques d'inondation.

Le MR considère que ce soutien aux communes doit être confirmé et même renforcé par la reprise de la gestion des cours d'eau de 3^{ème} catégorie qui relève actuellement de la responsabilité des communes.

CONCLUSION

En matière d'enseignement, la Province joue un rôle central dans la formation de ses citoyens. La question du transfert des compétences vers la Fédération Wallonie Bruxelles doit être étudiée, avec des garanties de maintien de l'emploi et de la qualité de l'enseignement. La poursuite du développement de l'enseignement qualifiant et la lutte contre le décrochage scolaire doit démontrer que la Province de Hainaut est déterminée à offrir à ses élèves des chances d'insertion professionnelle plus rapides et efficaces. L'engagement pour l'intégration plus poussée des élèves à besoins spécifiques ainsi que l'ouverture à des orientations scolaires innovantes sont des points clés pour un avenir éducatif solide.

Dans le domaine de la culture et du tourisme, la volonté de rationalisation tout en renforçant l'attractivité du patrimoine hennuyer est cruciale tout en supprimant les doublons et en envisageant les transferts de compétences vers une autorité plus naturelle. En misant sur des projets structurants, en partenariat avec le secteur privé, la Province peut redynamiser son offre culturelle tout en restant financièrement responsable. L'idée de créer une structure supra-communale pour coordonner les actions culturelles et touristiques est une solution qui vise à concilier efficacité et simplification des processus.

Concernant l'action sociale, la Province se positionne en défenseur des plus vulnérables. Une bonne gestion des instituts médico-pédagogiques, des centres pour personnes en situation de handicap, ainsi que des services aux aînés est une priorité pour répondre aux besoins croissants de la population. Ici encore, l'équilibre financier et la proximité des services doivent guider les réformes à venir, sans compromettre la qualité des prestations.

La santé, quant à elle, constitue un défi majeur en Hainaut, une région qui connaît des indicateurs très faibles eu égard à la moyenne nationale au niveau de l'espérance de vie ou en santé publique. L'Observatoire de la Santé joue un rôle clé dans l'identification des besoins spécifiques des Hennuyers, et l'attention portée à la santé mentale, notamment chez les jeunes, est primordiale. Le lien entre sport et santé est également mis en avant, avec des propositions pour promouvoir l'activité physique à l'échelle supra-communale.

Enfin, la question de la gouvernance et de la supra-communalité est abordée avec pragmatisme. La suppression progressive des provinces, telle que proposée par le Mouvement Réformateur, ne doit pas se faire au détriment de l'efficacité territoriale. Au contraire, une réorganisation bien pensée, impliquant les bourgmestres et garantissant la continuité des services, pourrait permettre une gestion plus cohérente des compétences. La fiscalité provinciale, reprise par la Région, serait un moyen de financer efficacement cette transition.

En conclusion, la Province de Hainaut, malgré les défis financiers et institutionnels qu'elle affronte, doit continuer à se positionner comme un acteur de proximité, garantissant un service public de qualité, tout en se modernisant et en répondant aux besoins actuels et futurs de ses citoyens. La voie de la simplification et de la coopération avec d'autres niveaux de pouvoir constitue la clé pour un avenir équilibré et efficace.